

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit Juin à 20 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle Polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Florence de POUMEYROL, Eric MEUNIER, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Gérard FLEJOU, Philippe LAMBERT, Frédéric MALBOS, Maryvonne HERRENKNECHT, Marie-Victoire DE LA CHAPELLE

Absents excusés : Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Christelle MORTEL
Alain MORGILLO

Absent : Paul SAISSET
Paul VERNAY arrivé à 20h12

Monsieur Frédéric MALBOS est élu secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance à 20H05

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- AIDE SOCIALE
- TARIFS PRIVATISATION PARKING SOUS L'EGLISE ET PLACE DU TILLEUL

Avec 12 voix pour, le conseil municipal accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 Mai 2024 est approuvé à 12 voix pour.

=====

1. Dia

Vente de la parcelle ZC 0506, d'environ 852m2 située chemin du coulis
Avec 12 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente des parcelles ZB 0271, 0272, d'environ 3022m2 situées cotes d'en bas
Avec 12 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

2. Choix des entreprises Création 6ème classe Ecole

Madame le Maire rappelle le marché lancé selon la procédure adaptée pour la création de la sixième classe de l'école de Pérouges, dont le montant prévisionnel définitif a été porté à **96 388.30** euros hors taxes.

Le cabinet d'architecture MY'RENO SASU, maître d'œuvre de cette opération a procédé à l'ouverture et à l'analyse des offres. La commission travaux, s'est prononcée sur le choix des entreprises les mieux-disantes, à savoir :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
1-MACONNERIE/ ENDUIT FACADE	DESCOLLONGES	26 470.57€
2 - MENUISERIE	JUDIVERRE	18 548.91€
3 -PLATERIE PLAFOND ISOLATION - PEINTURE REVETEMENT	LARDY	26 906.42€
4-CLIM/ VENTILLATION	ALCARAZ	6 490.00€
5 - ELECTRICITE	JUENET	17 972.40 €
MONTANT TOTAL DU MARCHE		96 388.30€

Le Maire demande au conseil municipal de retenir les offres proposées par la commission travaux.

Le Conseil Municipal avec 13 voix pour attribue les entreprises et autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

3 Renouvellement du Bail STPA

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le bail de la Société de Tir de la Plaine de l'Ain, qui arrivera à expiration le 11 novembre 2024. Il convient comme indiqué dans la convention d'occupation temporaire de terrains communaux du 15 octobre 2019 que l'autorisation est reconduite pour 1 an et de l'avenant signé en date du 11 novembre 2023, où l'autorisation cessera de plein droit au 11 novembre 2024.

Monsieur Jean-Marc CUZIN, président de la STPA, demande au conseil de se prononcer quant à ce renouvellement d'un an.

Il est relevé par l'assemblée que la STPA restera sur le site tant qu'ils n'ont pas trouvé un autre terrain.

Le conseil approuve avec 13 voix pour.

4 Décision modificatives communal N°2

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de voter une décision modificative pour le budget communal.

Il a besoin d'annuler des titres de 2023 sur le budget 2024, pour cela nous devons ouvrir le compte 673 chapitre 67 en recette.

Nous devons donc réduire le compte 6288 chapitre 011 en dépense de 900€ pour les basculer sur le compte 673 chapitre 67.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour accepte ce mouvement de compte.

5 Décision modificatives communal N°3

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de voter une décision modificative pour le budget communal.

Il est nécessaire d'ouvrir le compte 238 chapitre 041 en recette pour un ordre d'écriture budgétaire pour payer les avances sur marché d'Eurovia pour le marché de la sécurisation de la RD 1084 et d'équilibrer avec le compte 231 chapitre 041 en dépense pour la somme de 25 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour accepte ce mouvement de compte.

6 Reprises de concessions

Après avoir entendu lecture du rapport de Mme MORTEL Christelle adjointe, Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes : Y-064 PELISSON, Z-004 GUYENNON, Z-007 BAILLY, Z-009 JOLY, Z-016 GONTHIER CHARLIN, Z-022 CHEVALIER, Z-024 MASSA, Z-026 BERNE, Z-027 FUSSY, Z-039 NON ATTRIBUE, Z-042 NOUAÏLLE PLANTIER, Z-043 PERRIN, Z-046 BLAY, Z-048 MARECHAL, Z-051 NON ATTRIBUE, V-231 THOMAS, W-164 LUGNIER AULAGNIERES, W-155 SETTO VIBER, W-154 JAVIN, W-156 LARFEUIL, W-134 SCHAEFFE, W-127 VALANSOT, W-126 GUDEFIN, X-118 SOLASSIER, X-119 SOLASSIER GUICHARD, X-114 GROZEL, X-208-209THEVENET, X-214 DONJOUX et la X-215 JOUD dans l'ancien cimetière communal, concession qui a plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon et des lettres d'abandon des ayant droits;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence et qu'elle est bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière

Considérant les courriers reçus des successeurs souhaitant abandonner leurs concessions

Le Conseil Municipal approuve les reprises des concessions énumérés plus haut avec 13 voix pour.

7 Subvention les Ain'Trépides

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'Association les Ain'Trépides pour le Rallye Aïcha des Gazelles en 2025 pour un montant de 500.00 €uros.

Cette subvention est demandée pour aider à financer ce Rallye qui se déroulera dans le sud du Maroc, 100% féminin pour valoriser les femmes dans le sport.

Le Conseil Municipal refuse le versement de cette subvention avec 13 voix contre pour des raisons budgétaires et des réductions de certaines subventions cette année surtout caritatives et sportives.

8 Inscription à la formation des élus

Madame le Maire informe les élus de la formation sur la valorisation de l'équipe Municipal qui aura lieu soit le jeudi 24 octobre ou le jeudi 31 octobre 2024.

Cette formation aura lieu toute la journée et il faut 7 élus d'inscrits minimum pour qu'elle est lieu.

Madame le Maire fait passer le tableau d'inscription aux élus pour l'inscription.

9 Aide Sociale

Madame le Maire donne la parole à Florence DE POUMEYROL adjointe pour informer l'Assemblée [REDACTED] a fait une demande d'aide pour payer l'expertise médicale. Elle sollicite donc la commune pour financer une partie des frais.

Après examen de sa situation, le C.C.A.S. propose de régler la somme de 180 €uros, qui correspond à l'expertise médicale.

L'assemblée approuve cette aide sociale avec 13 voix pour.

10 Tarif privatisation de la place du Tilleul

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre en place un tarif pour la mise en place d'un stand sur la place du tilleul.

Elle informe qu'au vu des demandes nombreuses pour mettre un stand pour des évènements diverses sur la place centrale de la cité de Péruges nous mettons en place un tarif de 200€ par jour et par événement. Chaque demande sera étudiée avant.

Le Conseil valide le tarif et autorise Madame le Maire à encaisser cette somme avec 13 voix pour.

11 Tarifs privatisation parking sous l'église et place du tilleul

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre en place un tarif pour la privatisation du parking sous l'église et la place du tilleul pour les événements.

Elle informe qu'au vu des demandes nombreuses pour avoir une privatisation des parkings de la cité pour les voitures de collection ou autres événements nous mettons en place un forfait à la journée de 200€ pour les places sous l'église et de 400€ sur la place du tilleul. Une étude sera faite avant chaque réservation.

Après avoir échangé sur le sujet le Conseil Municipal fixe les tarifs présentés et autorise Madame le Maire à encaisser ces sommes avec 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

12 Compte rendu des commissions

Travaux et Voirie : Aménagement des stationnements à Rapan : Chantier démarré le 18/6, la plateforme sera réalisée à moins 30cm du niveau définitif pour permettre la construction du mur de soutien par le riverain et ensuite le parking sera réalisé.

RD1084 Rapan : Réception définitive le 17/6.

Mur impasse des Verchères : Ce mur sera démoli et arasé suite au terrassement du parking de la rue de Rapan.

Commission sociale : 1/La prochaine réunion de la commission sociale est prévue le lundi 8 juillet à 18 h à la mairie avec les municipaux pour commencer à organiser le repas de fin d'année et les colis des aînés.

2/Deux jeunes de la commune ont signé une convention pour effectuer les 40 h de bénévolat dans une association en échange de 400 euros pour financer une partie de leur permis de conduire. Ils ont été accueillis par l'OMF et se sont investis tout le week-end de la fête médiévale. Merci à l'association et merci aux deux pérugiens.

3/La commission sociale a accompagné deux personnes qui nous ont sollicités pour une aide d'urgence dans leurs démarches administrative notamment et de demande de bons alimentaires auprès des Resto du Cœur de Meximieux. Nous avons fait le lien avec les assistantes sociales du secteur pour les accompagner au mieux (nous avons reçu un appui très réactif du CCAS de Meximieux, de l'association Saint Vincent de Paul et des assistantes sociales du département).

Une nouvelle demande d'aide sociale sera présentée ce soir au conseil municipal. Elle concerne une résidente du Matin Clair qui nous sollicite via le CLIC de l'AIN pour financer son expertise médicale pour un montant de 180 €, indispensable à l'instruction de son dossier de mesure de protection judiciaire auprès du tribunal (tutelle ou curatelle). Compte tenu de sa situation financière et familiale, nous avons décidé de proposer la prise en charge de sa demande et de la soumettre au conseil de ce soir.

4/Suivi des demandes de logements sociaux qui sont en augmentation ce mois. Les bailleurs contactent ensuite directement les intéressés et veillent à ce que leur dossier soit à jour. La commission les relance régulièrement pour savoir s'ils ont des logements vacants correspondant à leur demande.

Commission finances : Le 25/06 aura lieu la prochaine commission finances à 9h. La commission a mis en place un plan de trésorerie pour suivre les factures et la trésorerie.

Ecole :

- le matériel de la nouvelle salle de classe a été commandé et devrait être livré entre le 14 et 30 juillet.
- le dernier conseil d'école a été fait le 10/06 avec les effectifs de la rentrée 2024/2025 environ 155 enfants sur BSC et 156 sur Pérouges soit un total sur le RPI de 311 enfants un record!
- La nouvelle salle de classe de Pérouges avance bien
- Concernant le SIVOS un appel d'offre a été lancé afin de savoir qui sera le prestataire de la cantine pour la rentrée.
- RDV pour faire le point le 20/06 à 18h à BSC concernant les retours des appels d'offres avec une dégustation prévue par le SIVOS afin de valider le prestataire qui sera retenu.

Urbanisme : Autorisations d'Urbanisme (AU) :

- Elles sont au nombre de **19** en Mai 2024, ce qui donne au cumul, depuis le début de l'année, **70**. Forte progression par rapport à Avril avec 12 AU et Mars avec 9 AU.

Relations avec le service "Architectes des Bâtiments de France (ABF)" :

- Un architecte ABF a été nommé pour Pérouges en remplacement de Mme Emilie Sciardet, partie en Mars 2024 : **Denis Magnol**
- **M. Magnol** est d'accord pour reconduire les permanences mensuelles : elles se tiendront en Mairie de Pérouges, tous les quatrièmes jeudis du mois, de 10H00 à 12H00. La 1ère permanence commencera en Septembre 2024.
- Une première rencontre pour faire connaissance, pour définir l'organisation du travail et pour mettre en place l'instruction des dossiers, est prévue en Juillet 2024.

Divers :

- Service ADS : Le 16 Mai 2024 s'est tenue une rencontre entre le Service Instructeur de la Communauté de Communes (ADS) et la Mairie de Pérouges pour faire le point sur le fonctionnement et les relations.
- ScoT BUCOPA : Le Schéma de COhérence Territorial (ScoT) Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain (BUCOPA) est en cours de révision sur l'année 2024. Il donne des orientations d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, qui devront être prises en compte dans les PLU de chaque commune s'il y a des impacts. Nous participons à des réunions ScoT, tous les 3 ou 4 mois, pour être informés des évolutions. La dernière s'est tenue le 2 Avril 2024.

Environnement :

Patrimoine, Tourisme et vie associatif :

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Paul VERNAY fait suite à son mail pour l'attente des devis pour la commission travaux surtout pour les barrières des parkings.

Le responsable de la commission travaux informe que les devis ne sont pas encore tous reçus, les informations de devis techniques et financiers seront transmises dès qu'il le jugera utile. La décision finale du choix de l'entreprise sélectionnée sera faite en commission travaux.

des propos le mettrai en cause

2-ème question de Monsieur Paul VERNAY : sa responsabilité est toujours engagée suite à la situation financière, il proteste car la salle multi activité et la RD n'ont pas été suivi par lui et le fonctionnement quotidien n'est pas géré par lui depuis un an.

Alors qu'il a été convoqué à toutes les réunions hebdomadaires organisées par la commission travaux.

Le cimetière n'est pas ma décision et mon choix.

Monsieur Gilbert GRECO répond que la décision d'enherber a été prise pour ménager les agents car ils se plaignaient d'avoir des conditions de travail dures du fait de brûler les herbes avec un chalumeau en pleine chaleur de la journée, et dans le soucis de ménager les agents, Mr Gilbert GRECO a proposé en collaboration avec le responsable du service Technique Mr Gilles SCHONT de laisser pousser l'herbe et de passer la tondeuse régulièrement et ainsi éviter la propagation des mauvaises herbes, mais la tonte n'a pas été faite toutes les semaines comme il devait être fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h33

Le prochain conseil sera le 22 juillet 2024 à 19h00.



